

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, November 1974

MACHINERY FOR ADJUSTING SALARIES TO THE COST OF LIVING¹

The Commission has sent to the Council a working paper on "Machinery for adjusting salaries to the cost of living". When the Council adopted the Resolution relating to a social action programme on 21 January 1974, the Commission undertook, as part of its work of examining the effects of inflation on incomes, to prepare and present a study on this subject to the Council, as an initial stage. When sending this document, the Commission informed the Council that it will continue its study of indexation systems but on a broader basis so as to include forms of indexation other than those linked only to wages.

The study is made up of three parts. The first part, which is purely descriptive, deals with the existing situation in the Member countries, which are grouped as follows:

- countries which have had, for a long time, a generalized automatic system of salary indexing, such as Belgium, Luxembourg, Denmark and Italy;
- countries which have at present various fairly developed systems for linking wages to prices, such as the Netherlands, France, Ireland and the United Kingdom;
- countries where indexing has no part in wages policy, such as Germany.

In the second part, the main systems for protecting the purchasing power of wages are classified and described, and a few technical problems are listed, among the most important being the representativeness of price indices, the frequency and time of adjustment, etc.

The third part presents the main arguments generally used for or against indexing wages to the cost of living. These arguments are grouped under three headings - wage-indexing and inflation; wage-indexing, purchasing power and social justice; wage-indexing and social peace - and, wherever possible, they are set against the factual situation, i.e. the statistics.

¹SEC(74)4268

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
INFORMATIEVE DOCUMENTIE

Bruxelles, novembre 1974

LES MECANISMES D'ADAPTATION DES SALAIRES AU COUT DE LA VIE*

La Commission vient de transmettre au Conseil un document de travail sur "les mécanismes d'adaptation des salaires au coût de la vie". Lors de l'adoption par le Conseil, le 21 janvier 1974, de la Résolution concernant un programme d'action sociale, la Commission avait en effet pris l'engagement, dans le cadre de ses travaux relatifs à l'examen des effets de l'inflation sur les revenus, d'élaborer et de présenter au Conseil, dans une première phase, une étude consacrée à ce sujet. En transmettant ce document, elle a informé le Conseil qu'elle poursuivra son étude des systèmes d'indexation sur une base plus large de façon à inclure des formes d'indexation autres que celles qui sont liées uniquement aux salaires.

L'étude se compose de trois parties. Une première partie, purement descriptive est consacrée à la situation existant dans les pays membres en présentant ces pays selon :

- qu'ils pratiquent depuis longtemps un système généralisé d'indexation automatique des salaires comme la Belgique, le Luxembourg, le Danemark et l'Italie;
- ou qu'ils connaissent actuellement des formes diverses, plus ou moins développées, de liaison des salaires aux prix comme les Pays-Bas, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni ;
- ou que l'indexation ne joue aucun rôle dans la politique salariale comme en Allemagne.

Dans une seconde partie sont classés et décrits les principaux systèmes de protection du pouvoir d'achat des salaires et sont évoqués quelques problèmes techniques parmi les plus importants : la représentativité des indices des prix, la fréquence et le moment de l'adaptation etc.

La troisième partie présente les principaux arguments généralement employés pour ou contre l'indexation des salaires du coût de la vie, en les regroupant autour de trois thèmes - indexation des salaires et inflation; indexation des salaires, pouvoir d'achat et justice sociale; indexation des salaires et paix sociale - en en les confrontant, dans toute la mesure du possible, avec les faits, c'est-à-dire les statistiques.

*